



Vente de la maison que je loue

Par **sourcefrançais**, le **04/01/2012 à 10:41**

Bonjour, je suis locataire et la maison est mise en vente par le propriétaire. il me donne 6 mois pour partir. j'ai 76 ans, je n'ai pas de retard de paiement de loyer ni aucune autre charge. quels sont mes droits et quelles sont ses obligations. n'est-ce lui qui doit me trouver un logement identique ? si je refuse de quitter les lieux même après la vente, que se passe-t-il ? merci de votre réponse. dufourmont

Par **cocotte1003**, le **04/01/2012 à 13:13**

Bonjour, d'abord avez-vous reçu une LRAR ou la remise par huissier d'un avis de non renouvellement de bail pur congé pur vendre ? êtes-vous en fin de période triennale (vo tre bail se reconduit par période de ans depuis la date d'effet) car le courrier doit vous parvenir au moins six mois avant la fin d'une de ces période ? sous certaines conditions de ressource et de celle du bailleur, le bailleur devra vous relger dans le memes conditions lieu, loyer, surface...)cordialement, bonne année